



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 14 juin 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale  
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Huit personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM2206-0512

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant en *Affaires diverses* les points suivants :

- 8.1 Autorisation de signature – Certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
  - 8.2 Engagement de dépenses urgentes dans le cadre de l'opération de nettoyage de carcasses d'oiseaux sauvages morts en raison de l'influenza aviaire
1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 3 et 10 mai 2022
  4. Rapport des comités



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Finances
    - 7.2.1 Autorisation à la directrice générale pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au nom de la Communauté maritime
  - 7.3 Communications
  - 7.4 Ressources humaines
  - 7.5 Services techniques et des réseaux publics
    - 7.5.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet Accélération ou du volet Redressement
    - 7.5.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 436 – Travaux de reconstruction du chemin du Sable
    - 7.5.3 Octroi d'un contrat de gré à gré à Multi-Lignes de l'Est – Travaux de marquage des lignes de rues – Réseau routier de la Communauté maritime
    - 7.5.4 Octroi d'un contrat de gré à gré à Texel Matériaux techniques inc. – Fourniture de géogrille – Réseau routier de la Communauté maritime
  - 7.6 Hygiène du milieu
    - 7.6.1 Autorisation d'appels d'offres – Transport et traitement du bois de construction entreposé au CGMR
    - 7.6.2 Autorisation de signature – Contrat relatif au transport des matières résiduelles – Navigation Madeleine inc.
  - 7.7 Sécurité publique
    - 7.7.1 Nomination d'un représentant de la Communauté maritime au sein du comité de gestion incendie – Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)
  - 7.8 Aménagement du territoire
    - 7.8.1 Autorisation de signature – Entente concernant le versement d'une subvention à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour soutenir la création d'un parc régional et développer des outils visant à accroître la protection des habitats floristiques situés sur le territoire



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

No. de résolution  
ou annotation

- 7.8.2 Désignation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à titre de client / partenaire – Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial
- 7.8.3 Désignation d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM
- 7.9 Développement du milieu
  - 7.9.1 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
  - 7.9.2 Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation
  - 7.9.3 Renouvellement de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2022-2025
  - 7.9.4 Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2022
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.10.1 Autorisation de signature – Renouvellement du protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque et à l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales pour fins récréatives, culturelles et sportives – Commission scolaire des Îles
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.11.1 Demande d'aide financière – Programme de gestion des actifs municipaux – Fédération canadienne des municipalités (FCM)
  - 7.11.2 Octroi d'un contrat de gré à gré – Services d'accompagnement professionnels – Gestion des actifs municipaux
  - 7.11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Ruesécure – Étude de circulation – Projet de développement immobilier écoquartier
  - 7.11.4 Octroi d'un contrat de gré à gré – Kwatro Consultants inc. – Étude de faisabilité d'un réseau thermique – Village de Cap-aux-Meules
  - 7.11.5 Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Rousseau Lefebvre – Étude de mise en valeur des milieux naturels
- 7.12 Réglementation municipale
  - 7.12.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-07 concernant la gestion des matières résiduelles



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

- 7.12.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-07 concernant la gestion des matières résiduelles
- 7.12.3 Avis de motion – Règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre
- 7.12.4 Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre
- 7.12.5 Adoption du Règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2206-0513

#### **Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 3 et 10 mai 2022**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 3 et 10 mai 2022.

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2206-0514

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 avril au 30 mai 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 089 867,67 \$.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

### CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### FINANCES

CM2206-0515

#### Autorisation à la directrice générale pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au nom de la Communauté maritime

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine procédera, le mercredi 6 juillet prochain, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément à la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la directrice générale, Ariane Cummings, soit mandatée pour agir, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, elle soit autorisée à se porter au besoin acquéreuse de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

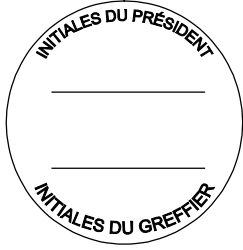
CM2206-0516

#### Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet Accélération ou du volet Redressement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application des volets Accélération et Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées par la présente demande d'aide financière concernent des routes locales de niveaux 1 et 2 et que, le cas échéant, celles visant les volets Accélération et Redressement sont prévues à la planification triennale ou quinquennale du plan d'intervention, lequel a obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce du ministre seront admissibles à une aide financière;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, ing., est la représentante désignée par la Communauté maritime auprès du MTQ dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet Accélération ou du volet Redressement;

que le conseil confirme son engagement à faire réaliser ces travaux, selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée;

que le conseil certifie que la directrice des services techniques et réseaux publics, Caroline Richard, est dûment autorisée à signer tout document et entente prévus à cet effet avec le ministre des Transports du Québec.

CM2206-0517

### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 436 – Travaux de reconstruction du chemin du Sable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 27 mai dernier, à un appel d'offres public relatif à des travaux de reconstruction du chemin du Sable dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, une seule soumission a été déposée, soit celle des Entreprises Larebel inc., au prix de 514 066,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' au terme d'une analyse, sa conformité a été démontrée;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, dans le cas où une municipalité reçoit une seule soumission celle-ci peut s'entendre avec le soumissionnaire sur un prix moindre;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics à cet effet;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à négocier avec Les Entreprises Larebel inc. un prix à la baisse pour la réalisation de ce contrat;

que sous réserve d'une négociation à la satisfaction des parties, le conseil autorise l'attribution de ce contrat aux Entreprises Larebel inc.;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant ce contrat.

La dépense relative à la réfection du chemin du Sable sera financée par les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> CM-2020-07 et CM-2021-03.

CM2206-0518

### **Octroi d'un contrat de gré à gré à Multi-Lignes de l'Est – Travaux de marquage des lignes de rues – Réseau routier de la Communauté maritime**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'entretien annuels du réseau routier municipal, il y a lieu de procéder au marquage des lignes de rues;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a interpellé la seule entreprise oeuvrant en ce domaine sur le territoire des Îles, soit Multi-Lignes de l'Est pour présenter une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de prix reçue à cette fin s'avère conforme aux estimations municipales prévues pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter l'offre de service déposée par Multi-Lignes de l'Est, au prix de 533,42 \$ par kilomètre de ligne en fonction du budget alloué à ce projet;

d'autoriser la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat;

La portion de la dépense relative aux travaux de marquage des lignes de rues sur le réseau artériel de la Communauté maritime sera financée à même le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> CM-2021-03.



No. de résolution  
ou annotation

**CM2206-0519**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

### **Octroi d'un contrat de gré à gré à Texel Matériaux techniques inc. – Fourniture de géogrille – Réseau routier de la Communauté maritime**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'entretien annuels du réseau routier municipal, il y a lieu de procéder à l'achat de membrane géogrille;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a interpellé un fournisseur livrant sur le territoire des Îles, soit Texel Matériaux techniques inc, pour soumettre une offre de prix;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue à cette fin s'avère conforme aux estimations municipales prévues dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter l'offre de service déposée par Texel Matériaux techniques inc., au prix de 4,30 \$ / m<sup>2</sup>, en fonction des quantités requises, ou jusqu'à concurrence de 35 000 \$ toutes taxes incluses plus les frais de transport;

d'autoriser la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document relativement à ce contrat.

La portion de la dépense relevant des compétences de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine relativement à ce contrat sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2021-13 et par le budget de fonctionnement.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

**CM2206-0520**

### **Autorisation d'appels d'offres – Transport et traitement du bois de construction entreposé au CGMR**

CONSIDÉRANT les quantités de résidus de construction accumulées au Centre de traitement des matières résiduelles (CGMR) au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour la Municipalité de traiter ces résidus de construction;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler les contrats pour le traitement et la disposition de ces résidus;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

d'autoriser le directeur de l'Hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à préparer et publier les appels d'offres relatifs au transport et au traitement des résidus de construction entreposés au CGMR.

CM2206-0521

### **Autorisation de signature – Contrat relatif au transport des matières résiduelles – Navigation Madeleine inc.**

CONSIDÉRANT le défi que pose l'insularité particulièrement en ce qui concerne la gestion et la disposition des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la nécessité de transporter les déchets destinés à l'élimination et au recyclage vers les sites de traitement situés à l'extérieur des Îles;

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat actuel de transport conclu antérieurement avec CTMA;

CONSIDÉRANT l'avis publié en novembre 2021, via le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, annonçant l'intention de la Municipalité de contracter avec Navigation Madeleine inc.;

CONSIDÉRANT QU' un contrat relatif au transport a été préparé à la satisfaction des 2 parties;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la directrice générale, Ariane Cummings, à signer le contrat relatif au transport de matières résiduelles avec Navigation Madeleine inc., soit pour une période de 5 ans concernant les matières à éliminer et de 3 ans pour les matières à recycler. Le contrat prendra effet à compter de janvier 2022.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CM2206-0522

### **Nomination d'un représentant de la Communauté maritime au sein du comité de gestion incendie – Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a formulé une demande au conseil à l'effet de désigner un représentant au sein du comité de gestion incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette personne doit répondre au profil recherché et posséder des connaissances en matière d'incendie;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur du Service de sécurité incendie, Joël Sauvé, soit désigné pour agir à titre de représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au comité de gestion incendie du CAUREQ.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2206-0523

#### Autorisation de signature – Entente concernant le versement d'une subvention à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour soutenir la création d'un parc régional et développer des outils visant à accroître la protection des habitats floristiques situés sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté le 8 octobre 2019 la résolution n° CM1910-1369 pour signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intention de créer un parc régional dans le but de se doter d'un outil de gestion cohérent, inclusif et efficace des terres publiques qui seront incluses dans le territoire de ce parc;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite apporter à la Communauté maritime un soutien financier pour la création du parc régional et le développement d'outils pour accroître la protection des habitats floristiques situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fixer au moyen d'une entente les engagements et modalités relatifs au versement de la subvention de 45 000 \$ à recevoir du gouvernement du Québec dans le cadre de ce projet de parc régional;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, à signer l'entente à intervenir avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques rédigée à cette fin.



No. de résolution  
ou annotation

**CM2206-0524**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

### **Désignation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à titre de client / partenaire – Dépôt d’une demande d’aide financière – Programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite déposer une demande d’aide financière dans le programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial auprès du ministère de la Culture et des Communications et qu’une résolution a été adoptée en ce sens lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ne possède pas de numéro d’entreprise au Registraire des entreprises du Québec qui lui permettrait d’agir à titre de client / partenaire dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l’unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise la Municipalité, par son Service de l’aménagement du territoire et de l’urbanisme, à agir, en son nom à titre de client / partenaire, dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial auprès du ministère de la Culture et des Communications;

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine délègue à la Municipalité, la pleine gestion de ce programme.

**CM2206-0525**

### **Désignation d’un représentant à l’assemblée générale annuelle de l’AFOGÎM**

CONSIDÉRANT QUE l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM) tiendra son assemblée générale annuelle le 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu pour la Communauté maritime d’y désigner un représentant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l’unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nomme le coordonnateur forêt, géomatique et répondant des terres publiques, Benoit Boudreau, pour agir comme représentant de la



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM.

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2206-0526

#### Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt de neuf (9) demandes d'aide financière pour la période d'analyse hivernale de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds régions et ruralité (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 17 mai 2022, que quatre (4) des projets présentés répondent aux critères de sélection, lesquels ont fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) soit consentie aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

- Engagement des partenaires financiers;
- Obtention des autorisations municipales requises.

Organisme	Nom du projet	Montant accordé	Montant du projet
Corporation de développement portuaire de l'Anse	PANORAMA / Les rendez-vous Arts visuels du site de La Côte	12 000 \$	30 100 \$
Comité ZIP	Herbier des plantes de milieux humides et hydriques des Îles-de-la-Madeleine	20 000 \$	40 100 \$
Centre Alfred-Gallant	Rénovation et développement de nouveaux services	20 000 \$	930 510 \$
Fondation Willie-Déraspe	Mise en place d'un parcours historique et patrimonial à Grande-Entrée	20 000 \$	65 000 \$



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

No. de résolution  
ou annotation

CM2206-0527

**Demandes d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation**

CONSIDÉRANT le dépôt de six (6) demandes d'aide financière au volet 2 « Projets d'organismes et entreprises privées » du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4);

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes le 4 mai 2022, et que deux (2) projets répondent aux critères de sélection, lesquels ont fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés correspondent directement aux axes de vitalisation déterminés dans le cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée au volet 4 du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets ayant reçu une recommandation positive pour un total de 200 000 \$, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

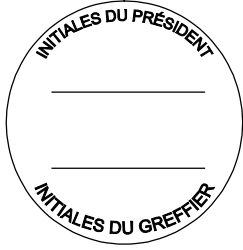
- Engagement des partenaires financiers;
- Obtention des autorisations municipales requises, s'il y a lieu.

Nom du projet	Montant accordé	Montant du projet
Pour son 25 <sup>e</sup> anniversaire, le Carrefour-jeunesse des Îles voit grand pour la jeunesse	100 000 \$	1 680 000 \$
Accompagnement jardins 2022-2025	100 000 \$	259 817 \$

CM2206-0528

**Renouvellement de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2022-2025**

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat régionale en tourisme qui liait Tourisme Québec, Tourisme Îles de la Madeleine et la Communauté maritime est échue depuis le 31 mars 2020;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

CONSIDÉRANT la volonté de Tourisme Québec de signer l'entente 2022-2025 avec Tourisme Îles de la Madeleine, la Communauté maritime et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour objectif de soutenir des projets de développement de l'offre touristique et dans laquelle chaque dollar investi par le milieu sera bonifié par Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une nouvelle entente engendrera des retombées importantes pour le milieu en matière de développement touristique;

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime confirme sa volonté de signer une entente de partenariat régional en tourisme pour 2022-2025 et désigne sa directrice générale, Ariane Cummings, comme signataire;

que le conseil mandate le Service de développement du milieu pour travailler avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Tourisme Îles de la Madeleine et Tourisme Québec à l'élaboration des engagements et modalités de cette entente;

qu'une somme annuelle de 50 000 \$, issue du FRR (volet 2), soit affectée à cette entente, et ce, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

CM2206-0529

### **Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine est en adéquation avec la mission de Place aux jeunes en région;

CONSIDÉRANT l'expertise de Place aux jeunes en région en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des nouveaux résidents aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'impact positif des séjours exploratoires individuels et de groupes et des programmes d'aide aux entrevues et aux stages au cours des quatre (4) dernières années;

CONSIDÉRANT les besoins financiers relatifs à la mise en place de ces actions pour se mobiliser contre le manque de main-d'œuvre aux Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

CONSIDÉRANT le surplus de l'année 2021 de 5 985 \$ déjà engagé (Résolution n° CM2105-0283);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une aide financière maximale de 35 910 \$, provenant du budget déjà attribué à la Stratégie d'attraction des personnes, soit accordée au Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2022.

### LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM2206-0530

**Autorisation de signature – Renouvellement du protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque et à l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales pour fins récréatives, culturelles et sportives – Commission scolaire des Îles**

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la Commission scolaire des Îles et la Municipalité des Îles ont développé un partenariat de gestion des infrastructures scolaires et municipales dont l'objectif est de rendre ces infrastructures accessibles à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire et la Municipalité mettent à la disposition divers locaux, équipements et infrastructures appartenant à l'autre partie, pour être en mesure d'offrir des activités aux citoyens et aux organismes;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au renouvellement de cette entente pour une période de 2 ans prenant fin au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice générale, Ariane Cummings, à signer le protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque et à l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales aux fins d'activités récréatives, culturelles et sportives.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

CM2206-0531

#### **Demande d'aide financière – Programme de gestion des actifs municipaux – Fédération canadienne des municipalités (FCM)**

CONSIDÉRANT QUE la gestion des actifs immobiliers est une priorité municipale inscrite à la Planification stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du financement du plan de gestion des actifs, il serait avantageux pour le conseil de déposer une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments soit autorisé à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le projet visant la réalisation d'un audit des bâtiments municipaux et d'un plan de gestion des actifs du parc immobilier municipal;

que le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à cette demande de financement et à en assurer la gestion;

que le conseil s'engage à réaliser les activités proposées dans la demande d'aide financière présentée à la Fédération canadienne des municipalités et à affecter, le cas échéant, toutes sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

CM2206-0532

#### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Services d'accompagnement professionnels – Gestion des actifs municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la gestion des actifs immobiliers est une priorité municipale inscrite à la Planification stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour le conseil de recourir à une expertise en cette matière afin de mener à bien, à court terme, la réalisation de ce plan de gestion des actifs en collaboration avec les ressources municipales internes qui verront à assurer le suivi de ce plan;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Jean Lussier, ancien gestionnaire des bâtiments à la ville de Sherbrooke, pour assurer ce mandat au prix soumis de 150 \$ / l'heure;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser l'utilisation d'une banque d'heures pour la réalisation de ce mandat, et ce, jusqu'à un maximum de 37 175 \$;

d'octroyer un contrat de gré à gré à M. Jean Lussier relativement à de l'accompagnement professionnel en gestion des actifs municipaux;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à ce contrat et en assurer la gestion;

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du Bureau de projets.

CM2206-0533

### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Ruesécure – Étude de circulation – Projet de développement immobilier écoquartier**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'écoquartier vise à optimiser la circulation de tous les utilisateurs du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) prévoit la planification de milieux de vie plus compacts qui favorisent la proximité et l'accessibilité aux divers services;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ruesécure a déposé une offre de service le 19 mai dernier, et que l'équipe de projet s'en trouve satisfaite;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions prévues au Règlement relatif à la gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre déposée par la firme Ruesécure, au prix forfaitaire de 34 335 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude de circulation du secteur de l'écoquartier;

que le conseil autorise la directrice du projet de développement immobilier écoquartier, Sylvie Grenon, et le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat et en assurer la gestion;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

Les frais de ces honoraires seront financés à même le Programme de planification de milieux de vie durables.

CM2206-0534

### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Kwatroe Consultants inc. – Étude de faisabilité d'un réseau thermique – Village de Cap-aux-Meules**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'écoquartier comporte un volet d'efficacité énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Communauté maritime d'évaluer la faisabilité d'intégrer un réseau thermique à ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée en mars dernier par la firme Kwatroe Consultants inc., et la recommandation faite par la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments à cet effet;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions prévues au Règlement relatif à la gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré de 22 500 \$ plus les taxes applicables à la firme Kwatroe Consultants inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau thermique à Cap-aux-Meules;

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat et en assurer la gestion;

Cette dépense sera financée dans le cadre du Programme de planification de milieux de vie durables.

CM2206-0535

### **Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Rousseau Lefebvre – Étude de mise en valeur des milieux naturels**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'écoquartier vise à mettre en valeur les milieux naturels du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de planification de milieux de vie durables prévoit des services professionnels associés à la mise en valeur du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Rousseau Lefebvre a déposé une offre de service et l'équipe de projet municipale s'en trouve satisfaite;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'approuver tout contrat de services professionnels octroyé de gré à gré au-delà de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un mandat de 45 000 \$ plus les taxes applicables, en coûts contrôlés, à la firme Rousseau Lefebvre, relativement à des services professionnels de mise en valeur des milieux naturels dans le secteur de l'écoquartier;

d'autoriser la directrice du projet de l'écoquartier, Sylvie Grenon, et le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat et en assurer la gestion;

d'affecter les frais de ces honoraires au Programme de planification de milieux de vie durables.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2206-0536

#### Avis de motion – Règlement n° CM-2022-07 concernant la gestion des matières résiduelles

Le conseiller Hugues Lafrance donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement concernant la gestion des matières résiduelles.

CM2206-0537

#### Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-07 concernant la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement n° CM-2018-07 concernant la collecte sélective, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la refonte de ce règlement afin de l'actualiser et de tenir compte des changements survenus depuis;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles est une compétence de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

No. de résolution  
ou annotation

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-07 séance tenante.

CM2206-0538

### **Avis de motion – Règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre**

Le conseiller Hugues Lafrance donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement concernant l'utilisation des services de l'écocentre.

CM2206-0539

### **Dépôt du projet de règlement n° CM-2022-08 concernant l'utilisation des services de l'écocentre**

CONSIDÉRANT la popularité de l'écocentre auprès de la clientèle résidentielle et commerciale du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régir l'utilisation des services de l'écocentre afin de s'assurer du respect des consignes d'utilisation, de maintenir une bonne qualité de service, une saine gestion des opérations de traitement ainsi que la sécurité de tous tant des visiteurs que du personnel;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2022-08 séance tenante.

CM2206-0540

### **Adoption du Règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

ATTENDU QUE la Communauté maritime a adopté lors de la séance du 14 mai 2019 le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE la situation actuelle sur le territoire des Îles où l'on observe une augmentation de l'achalandage touristique et la difficulté pour le secteur de la restauration à répondre à la demande;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

ATTENDU l'adoption en mai dernier du Règlement n° 2022-05 régissant les camions-restaurants sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le conseil ne voit plus d'avantages au maintien du règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 et souhaite procéder à son abrogation;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement intitulé « Règlement n° CM-2022-09 abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### AFFAIRES DIVERSES

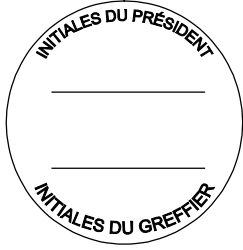
CM2206-0541

#### Autorisation de signature – Certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend procéder à des travaux de recharge de plage dans le secteur de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une terre publique appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est nécessaire pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pouvoir utiliser l'ensemble du terrain aux fins d'entreposage du matériel et des équipements;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les droits de passage pour le nouveau tracé du sentier cyclopédestre, ainsi que les droits pour en effectuer l'entretien dans le futur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de formuler une demande relativement à l'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés à cette fin.

### **Engagement de dépenses urgentes dans le cadre de l'opération de nettoyage de carcasses d'oiseaux sauvages morts en raison de l'influenza aviaire**

Conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire informe les membres du conseil de sa décision d'autoriser des dépenses urgentes pour l'opération de nettoyage de carcasses d'oiseaux sauvages morts en raison de l'influenza aviaire.

Ces dépenses seront financées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2206-0542

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Andrée-Maude Renaud, greffière